

SPANC Pays Cévennes
2 rue Michelet
30101 ALES CEDEX

Centre Languedoc
Roussillon
Service Cévennes
Lozère
256 Chemin du Viget
BP 209 - 30104 ALES

Tel : 04 66 78 99 64
Fax : 04 66 78 99 67

Tél : 0 969 32 35 52
Fax : 04 66 56 14 14

COLFAUX Anne-Marie
299, route de Saint Julien – Mas des Oliviers
30520 SAINT MARTIN DE VALGALGUES

Objet : Compte rendu de la visite de diagnostic des installations d'assainissement non collectif

Madame, Monsieur,

Le service public d'assainissement non collectif (S.P.A.N.C.) a procédé le :

16/02/2017

dans votre propriété située : 299, route de Saint Julien – Mas des Oliviers 30520 SAINT MARTIN DE VALGALGUES, au contrôle de votre installation d'assainissement non collectif. Confiée par le SPANC du Pays Cévennes, cette mission avait pour objectif de vérifier la conformité, le bon état et le bon fonctionnement de votre installation. Aussi, vous voudrez bien trouver ci-joint le rapport de cette visite.

Suite à cette visite et conformément à l'Arrêté Ministériel du 27 avril 2012 relatif « aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif » nous vous informons que votre installation reçoit un avis :

« Conforme, avec recommandations »

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'informations et/ou conseils que vous souhaiteriez obtenir au sujet de votre installation d'assainissement non collectif.

Vous remerciant de l'accueil réservé au technicien, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le technicien SPANC-Véolia Eau



Société Régionale de Distribution d'Eau
Veolia Eau
256, Chemin du Viget
BP 209 - 30104 ALES CEDEX
Tél. 04 66 56 14 11 - Fax 04 66 56 14 14
SIREN 305 720 377 B.R.C. ALES

(Selon l'arrêté du 27 Avril 2012 relatif aux modalités de contrôle des dispositifs d'assainissement autonome)

Diagnostic réalisé sur la commune de : **SAINT HILAIRE DE BRETHMAS**
Contrôle de l'existant

Date de la visite : **16/02/2017**

Compte rendu fait en date du : **17/02/2017**

Organisme de contrôle : SPANC Pays des Cévennes 2, rue Michelet 30101 ALES CEDEX

Prestataire de service : VEOLIA EAU

Nom du contrôleur : ROUSSEL Gaëtan

N° téléphone : 06.20.25.66.47

CONTACTS

Pour toutes questions concernant le rapport diagnostic veuillez contacter le technicien en charge de ce dernier et ayant réalisé la visite sur le terrain : M. ROUSSEL Gaëtan 06 20 25 66 47. En cas d'absence du technicien veuillez joindre le standard du prestataire de service Véolia au 09 69 32 35 52.

Pour toutes questions concernant la réhabilitation de votre assainissement non collectif ou la création d'une installation d'assainissement non collectif dans le cadre ou non d'un permis de construire veuillez contacter directement les services du SPANC Pays Cévennes : 04.66.78.99.64

INFORMATIONS GENERALES

Coordonnées de la propriété

Adresse terrain : 299, route de Saint Julien – Mas des Oliviers 30520 SAINT MARTIN DE VALGALGUES
Parcelle et parcelles associées : Section AE N° 199, 1001 et 1003

Coordonnées du propriétaire

Nom Prénom : COLFAUX Anne-Marie

Adresse : 299, route de Saint Julien – Mas des Oliviers
30520 SAINT MARTIN DE VALGALGUES
Tél : 06 21 03 66 57

Personne présente : COLFAUX Anne-Marie

Coordonnées de l'occupant (si différent du propriétaire)

Nom Prénom :

Adresse:

Tél :

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION D'APRES LES DECLARATIONS DU PROPRIETAIRE

Nature de l'habitation : **Principale**

Si secondaire, durée d'occupation : mois/an

Si autre que domestique, nature de l'activité :

Année d'achèvement : 2006 (rénovation)

Année de réalisation de l'ANC : 2006

Nombre de chambres : 1 + (2 + 2 + 2)

Nombre de pièces principales : 2 + 8

Population maximale : 17 (3 mois par an)

Observations : Logement + Chambre d'hôte

CARACTERISTIQUE DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

Superficie de la parcelle (m²) : 11000

Superficie disponible pour l'assainissement (m²) : >200

Nature de la surface disponible : **Terre**

Pente du terrain : Faible < 5% 5% < Moyenne < 10% Forte > 10%
 Rupture de pente

Alimentation en eau potable : **Oui**

Captage d'eau :

Pour conso. humaine ? :

Autre usage :

Distance / ANC (m) :

Sur le terrain

Puits + forage

Non

>35

Sur le terrain voisin :

Existe-t-il un exutoire superficiel sur la parcelle : **Oui**

Si oui, type d'exutoire : **Ruisseau : le ruisseau Blanc**

Destination des eaux de pluie : **Réseau superficiel**

Une étude hydro pédologique a été réalisée : **Non**

Si oui, appréciation de l'aptitude du sol à l'infiltration :

COMPOSITION DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT

Présence d'un ouvrage de prétraitement : **Oui**

Présence d'un ouvrage de traitement : **Oui**

Existe-t-il des documents permettant de déterminer les caractéristiques et l'implantation du système : **Oui**

Si oui, préciser : **Photos de l'installation, dossier sanitaire de 2006 et devis de l'installation (80 ml de drains + fosse de 5m3).**

Respect des distances réglementaires, le traitement est positionné à au moins :

- | | | | |
|---|---|------------------------------|-----------------------------|
| - 5 m de l'habitation | <input checked="" type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> NV |
| - 3 m de tout arbre | <input checked="" type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> NV |
| - 3 m des limites de propriété | <input checked="" type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> NV |
| - 35 m d'un forage pour la consommation humaine | <input checked="" type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON | <input type="checkbox"/> NV |

NV : non vérifiable

Observations :

Aménagement du dispositif

Pas de recouvrement par revêtement étanche

Pas de circulation ou stationnement de véhicule

LA COLLECTE DES EAUX USEES

Eaux usées et eaux pluviales sont-elles collectées séparément ? **Oui**

Existe-t-il des regards de collecte ? : **Non**

Regard accessible :

Observation :

LE PRETRAITEMENT

Les Eaux Vannes (EV) et Eaux Ménagères (EM) sont-elles prétraitées séparément ? : OUI NON NV

- Nature des ouvrages de prétraitement :

<input checked="" type="checkbox"/> Fosse toutes eaux	Accessible : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Ouverture : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Écoulement : Bon	État : Bon	Volume (m3) : N
<input checked="" type="checkbox"/> Bac à graisse (x2)	Accessible : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Ouverture : <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Écoulement : NV	État : NV	Volume (m3) : N
<input type="checkbox"/> Fosse septique	Accessible : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Ouverture : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Écoulement :	État :	Volume (m3) :
<input type="checkbox"/> Préfiltre :	Accessible : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Ouverture : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Intégré : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	État :	Matériau filtrant :

Observations : La fosse toutes eaux d'origine a été remplacée. Le volume de la nouvelle fosse n'a pas pu être déterminé le jour de la visite.

Ventilation

Existe-t-il une ventilation primaire, en amont de la fosse ? **Oui**
 Existe-t-il une ventilation secondaire, en aval de la fosse ? **Oui**
 Ventilation montée au dessus de la toiture ? **Non**
 Observations :

Vidange – entretien

Fréquence d'entretien : ans
 Date de la dernière vidange :
 Document justificatif :
 Volume vidangé (m³) :
 Nom du vidangeur :
 Vidangeur agréé :
 Destination des boues :
 Observations : **aucun justificatif n'a été présenté le jour de la visite**

Mesure du voile de boues :
 Hauteur voile de boues (% volume de la fosse) <25% <50% >50% NV NV

LE TRAITEMENT

Présence d'un ouvrage de traitement ? : OUI NON NV

Nature de l'ouvrage : **Lit filtrant vertical drainé**

Bon fonctionnement des ouvrages ? OUI NON NV
 Le dimensionnement du traitement est-il connu ? OUI NON NV

Si oui, préciser les caractéristiques connues ou relevées : **50 m²**

Observations :

Regards

Regards	De répartition	De bouclage	De collecte (si drainé)
Présence	Non	Oui	Oui
Accessible		Oui	Oui
État		Bon	Bon

Observations : Dépôts de terre en fonds de regards

RELEVAGE

Présence d'un poste de relevage ? : OUI NON

	Prétraitement	Traitement	Exutoire
Relevage vers :			
Bon fonctionnement :			

REJET

Présence d'un rejet ? : OUI NON

<input checked="" type="checkbox"/> Eaux traitées	Nature du rejet : Eaux usées	Type d'exutoire : Ruisseau
<input type="checkbox"/> Eaux prétraitées	Nature du rejet :	Type d'exutoire :
<input type="checkbox"/> Eaux brutes	Nature du rejet :	Type d'exutoire :
Observations : Rejet déclaratif, le tuyau d'exutoire n'a pas pu être constaté le jour de la visite		

COMMENTAIRES GENERAUX SUR L'ENSEMBLE DE LA FILIERE

Est-ce que l'aménagement du terrain gêne le fonctionnement de la filière ? **non**

Si oui, pourquoi ? :

Dysfonctionnement observé au niveau de la filière ? **non**

Si oui, lesquels ?

Problèmes à résoudre :

Salubrité

Mauvaise odeurs :

OUI NON

Insalubrité pour les occupants du bâtiment :

OUI NON

Insalubrité pour le voisinage :

OUI NON

Nuisances et pollutions constatées :

OUI NON

Satisfaction de l'utilisateur

Usager satisfait de son installation :

OUI NON

Remarques de l'utilisateur :

Points de vérification à minima sur les modifications de l'installation suite à la dernière visite :

Réaménagement du terrain sur et aux abords de l'installation d'assainissement.	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> SO
Réalisation de travaux conformément aux indications du rapport de visite établi par la commune	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> SO

Points de vérification à minima sur la présence de danger pour la santé des personnes et/ou de risque avérés de pollution de l'environnement :

Contact direct possible avec des eaux usées brutes ou prétraitées ?	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NV
Risque de transmission de maladie par des vecteurs pour les zones de lutte contre les moustiques ?	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NV
Nuisances olfactives le jour de la visite ?	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NV
Accès aux installations sécurisés sur l'ensemble de la filière? (notamment structure et fermeture des parties de l'installation pouvant présenter un danger pour la sécurité des personnes)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NV
Installation en zone à enjeux sanitaires ?	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NV
Installation en zone à enjeux environnementaux ?	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NV
Installation complète ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NV
Le dimensionnement des installations est adapté, conformément à l'article 3 de l'arrêté relatif aux prescriptions techniques ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> NV
Les installations subissent-elles un dysfonctionnement majeur ?	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NV

Points de vérification à minima sur l'adaptation de l'installation aux contraintes sanitaires et environnementales, au type d'usage, à l'habitation desservies et au milieu:

Bonne implantation de la filière d'assainissement, y compris point de rejet éventuel? (distance minimale de 35 mètres par rapport aux puits privés, respect des servitudes liées aux périmètres de protection des captages d'eau, limite de propriété...).	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NV
Les caractéristiques techniques des installations sont-elles bien adaptées ? (présence d'un prétraitement et d'un traitement conformément à l'article 3 de l'arrêté relatif aux prescriptions techniques)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NV
Mise en œuvre des dispositifs de l'installation sont-elles conformes aux conditions d'emploi mentionnées par le fabricant (guide d'utilisation, fiches techniques des dispositifs agréés) ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> SO
L'ensemble des eaux usées pour lesquelles l'installation est prévue sont-elles bien collectées ? exclusion faite de toutes les autres eaux, telles que les eaux pluviales ; les eaux de vidange de piscines, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NV

Points de vérification à minima sur le bon fonctionnement de l'installation :

Bon écoulement des eaux usées collectées jusqu'au dispositif d'épuration et jusqu'à leur évacuation, l'absence d'eau stagnante en surface et l'absence d'écoulement superficiel et de ruissellement vers les terrains voisins.	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NV
Bon fonctionnement des dispositifs et entretien régulier sur la base des documents attestant de celui-ci conformément aux conditions d'emploi mentionnées par le fabricant (guide d'utilisation, fiches techniques, contrats d'entretien)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> SO

Points de vérification à minima sur les défauts d'accessibilité, d'entretien et d'usure :

Entretien régulier des installations conformément aux textes en vigueur : accumulation des graisses et des flottants dans les installations, niveau de boues, nettoyage des bacs dégraisseurs et des pré-filtre (dans le cas où la commune n'a pas pris la compétence entretien et à la demande de l'usager)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NV
Réalisation de la vidange par une personne agréée	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> NV
Vérification de la fréquence d'évacuation par rapport aux guides d'utilisation des matières de vidange et la destination de ces dernières avec présentation de justificatifs	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> NV
Curage des canalisations (hors épandage souterrain) et des dispositifs le cas échéant.	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> NV
Accessibilité et dégagement des regards au niveau du prétraitement (ouverture et contrôle des regards)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> SO
Accessibilité et dégagement des regards au niveau du traitement (ouverture et contrôle des regards)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> SO
Bon état des dispositifs : Absence de défauts liés à l'usure (fissures, corrosion, déformation)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NV

SO : Sans objet

NV : Non Vérifiable

EVALUATION DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

(Selon l'arrêté du 27 Avril 2012 relatif aux modalités de contrôle des dispositifs d'assainissement autonome)

Problèmes constatés sur l'installation	Zone à enjeux sanitaire ou environnementaux		
	<input checked="" type="checkbox"/> : Non	<input type="checkbox"/> : Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> : Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	<input type="checkbox"/> Non respect de l'article L.1331-1-1- du code de la santé publique <ul style="list-style-type: none"> • Mise en demeure de réaliser une installation conforme • Travaux à réaliser dans les meilleurs délais 		
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes) <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	<input type="checkbox"/> Installation non-conforme > Danger pour la santé des personnes Article 4 cas a) <ul style="list-style-type: none"> • Travaux obligatoires sous 4 ans • Travaux dans un délai de 1 an si vente 		
<input type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée <input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	<input type="checkbox"/> Installation non-conforme Article 4 – cas c) <ul style="list-style-type: none"> • Travaux dans un délai de 1 an si vente 	<input type="checkbox"/> Installation non-conforme > Danger pour la santé des personnes Article 4 – cas a) <ul style="list-style-type: none"> • Travaux obligatoires sous 4 ans • Travaux dans un délai de 1 an si vente 	<input type="checkbox"/> Installation non-conforme > Risque environnemental avéré Article 4 – cas b) <ul style="list-style-type: none"> • Travaux obligatoire sous 4 ans • Travaux dans un délai de 1 an si vente
	<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs <ul style="list-style-type: none"> • Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation 		

: Votre situation, si travaux nécessaires. Si rien n'est coché : absence de défaut pour les installations.

CONCLUSION :

Etat des lieux selon l'arrêté du 27 Avril 2012 relatif aux modalités de contrôle des dispositifs d'assainissement autonome :

L'installation d'assainissement non collectif est classée Conforme avec recommandations

Points particuliers à l'origine de réserve(s) quant au bon fonctionnement de l'installation :

- Pour rappel, la vidange de la fosse doit être effectuée par un vidangeur agréé lorsque le niveau de boues atteint 50 % du volume disponible, soit environ tous les quatre ans et le préfiltre s'il est présent doit être nettoyé une fois par an afin de garantir le bon fonctionnement du système. Le bac à graisse quant à lui doit être nettoyé aussi souvent que nécessaire.
- Afin de prévenir tout problème de fonctionnement (fosse pleine, drains bouchés...), et nous permettre d'assurer notre contrôle de votre installation il vous est demandé de conserver une accessibilité totale aux regards et à l'ensemble des ouvrages de votre installation.

Date limite prévue pour le prochain contrôle : **2027**

Rapport diagnostic valable trois ans à compter de la date du contrôle dans le cadre d'une vente. Passé ce délai, un nouveau diagnostic devra être réalisé. Dans le cadre d'une vente, les ouvrages sous dimensionnés et/ou non conforme à la réglementation en vigueur devront être réhabilités dans un délai d'un an à compter de la date de signature de l'acte de vente par l'acquéreur suite à la réalisation d'une étude de sol obligatoire et une demande de conception visée par le SPANC pour le choix de la filière.

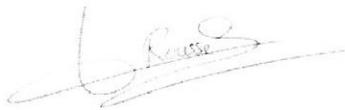
Le vendeur est tenu de communiquer au SPANC le nom de l'acquéreur dans les meilleurs délais. Le cas échéant, il sera toujours usager redevable du service et responsable au regard de l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique.

AVERTISSEMENT : La responsabilité de la collectivité SPANC ne saurait être recherchée pour anomalies de mise en œuvre, pour un défaut d'entretien ou pour une utilisation abusive du dispositif.

1- La pérennité de ce système d'assainissement est conditionnée par entretien régulier (vidanges et nettoyage divers)

2 – Cette décision ne tient compte que des éléments ayant pu être contrôlés lors de la visite.

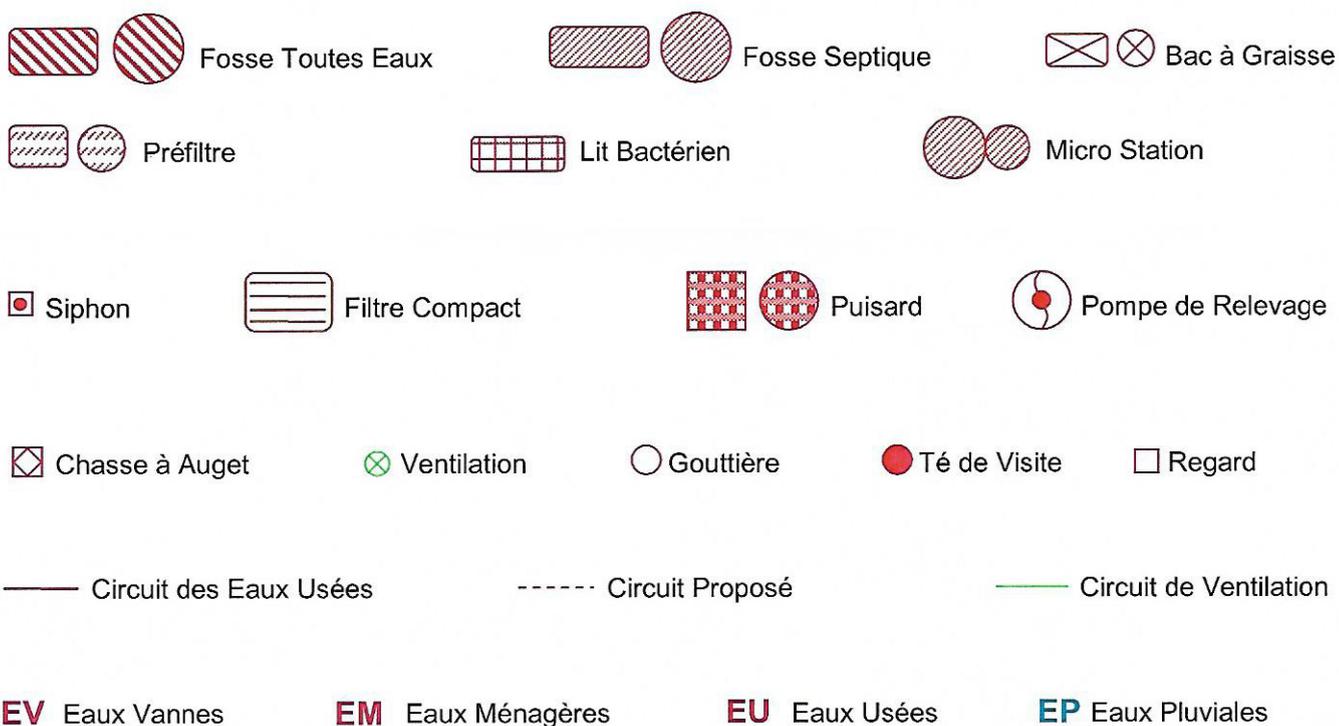
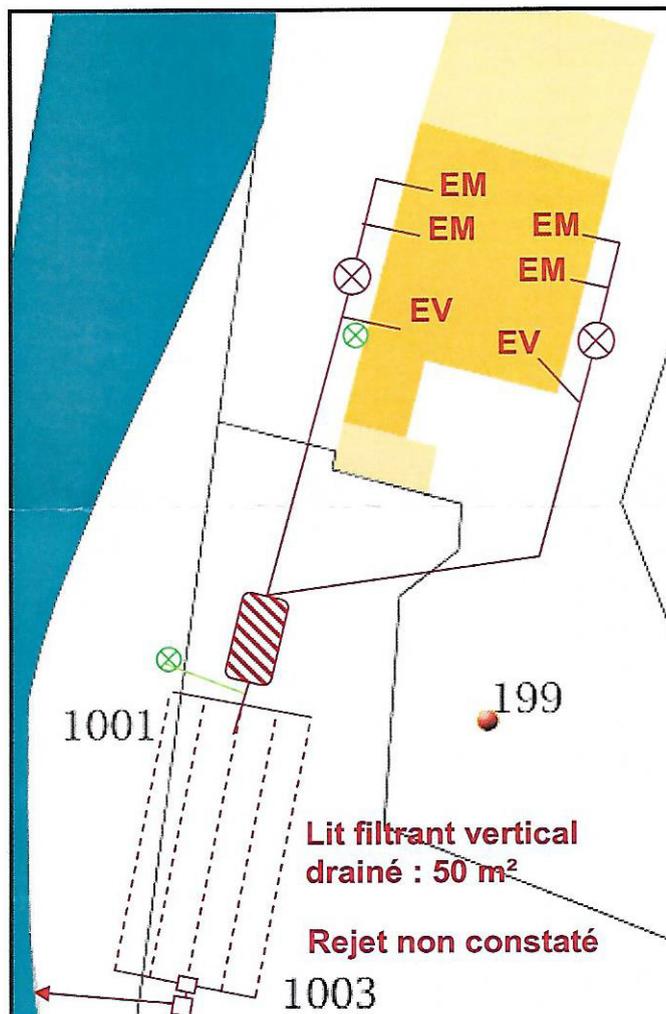
Nom du Contrôleur : ROUSSEL Gaëtan



Société Régionale de Distribution d'Eau
Veolia Eau
256, Chemin du Viget
BP 209 - 30104 ALES CEDEX
Tél. 04 66 56 14 11 - Fax 04 66 56 14 14
SIREN 305 720 377 B.R.C. ALES

SCHEMA DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Installation localisée sur le plan



CONCLUSION :

Etat des lieux selon l'arrêté du 27 Avril 2012 relatif aux modalités de contrôle des dispositifs d'assainissement autonome :

L'installation d'assainissement non collectif est classée Conforme avec recommandations

Points particuliers à l'origine de réserve(s) quant au bon fonctionnement de l'installation :

- Pour rappel, la vidange de la fosse doit être effectuée par un vidangeur agréé lorsque le niveau de boues atteint 50 % du volume disponible, soit environ tous les quatre ans et le préfiltre s'il est présent doit être nettoyé une fois par an afin de garantir le bon fonctionnement du système. Le bac à graisse quant à lui doit être nettoyé aussi souvent que nécessaire.
- Afin de prévenir tout problème de fonctionnement (fosse pleine, drains bouchés...), et nous permettre d'assurer notre contrôle de votre installation il vous est demandé de conserver une accessibilité totale aux regards et à l'ensemble des ouvrages de votre installation.

Date limite prévue pour le prochain contrôle : **2027**

Rapport diagnostic valable trois ans à compter de la date du contrôle dans le cadre d'une vente. Passé ce délai, un nouveau diagnostic devra être réalisé. Dans le cadre d'une vente, les ouvrages sous dimensionnés et/ou non conforme à la réglementation en vigueur devront être réhabilités dans un délai d'un an à compter de la date de signature de l'acte de vente par l'acquéreur suite à la réalisation d'une étude de sol obligatoire et une demande de conception visée par le SPANC pour le choix de la filière.

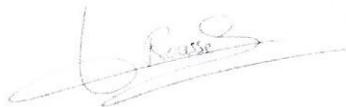
Le vendeur est tenu de communiquer au SPANC le nom de l'acquéreur dans les meilleurs délais. Le cas échéant, il sera toujours usager redevable du service et responsable au regard de l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique.

AVERTISSEMENT : La responsabilité de la collectivité SPANC ne saurait être recherchée pour anomalies de mise en œuvre, pour un défaut d'entretien ou pour une utilisation abusive du dispositif.

1- La pérennité de ce système d'assainissement est conditionnée par entretien régulier (vidanges et nettoyage divers)

2 – Cette décision ne tient compte que des éléments ayant pu être contrôlés lors de la visite.

Nom du Contrôleur : ROUSSEL Gaëtan



Société Régionale de Distribution d'Eau
Veolia Eau
256, Chemin du Viget
BP 209 - 30104 ALES CEDEX
Tél. 04 66 56 14 11 - Fax 04 66 56 14 14
SIREN 305 720 377 B.R.C. ALES